

## FORMATION AISANCE AQUATIQUE

**AISANCE**  
**AQUATIQUE**

Du lundi 31 janvier au vendredi 4 février 2022

Piscine Lons le saunier



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### DIPLÔME VISE

La formation Aisance Aquatique est à destination des entraîneurs, Maître-nageur, CPD, CPC, Professeurs des écoles ayant des enfants de 4 à 6 ans dans le temps scolaire et extra-scolaires.

Une expérience en pédagogie et apprentissage dans le milieu aquatique est souhaitable mais pas obligatoire. Tous publics à partir de 18 ans

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives des Brevet fédéraux et du MSN. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi). Une attestation de formation est délivrée à issu

### METIER VISE

Cette formation ne donne pas droit à un diplôme RNCP mais à une compétence d'enseignement de la méthode de l'Aisance Aquatique pour les enfants de 4 à 6 ans tout en respectant la démarche demandée par le Ministère de l'Education Natation et le Ministère des Sports soit :

- Apprentissage massé
- En eau profonde
- Sans matériel de flottaison

### MODALITE D'ACCES

- Préinscription par le site de l'ERFAN Bourgogne-Franche-Comté de Natation ou à défaut contacter par téléphone le 03.80.52.46.33 ou par mail au [erfan@natationbfc.fr](mailto:erfan@natationbfc.fr) pour tout information.
- Les candidats devront s'inscrire avec le lien ci-joint : <https://ffn75.ymag.cloud/index.php/preinscription/> dans la rubrique Formation Continue de Cadres Natation Course (site ERFAN BFC-PRINCIPAL)
- Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.
- Vous aurez jusqu'à 15 jours avant le début de la formation

## PUBLICS ET PREREQUIS

### PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

- Carte d'identité
- Avoir un certificat médical à jour
- Document de la Licence FFN (Bourgogne-Franche-Comté) pour les personnes la possédant

## MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation continue de l'ERFAN, les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le site de l'ERFAN Bourgogne-Franche-Comté de Natation. Pour être considéré recevable, le dossier devra être complété complet avec toutes les pièces demandées.

## CONTENUS DE LA FORMATION

### LES CONTENUS

La formation s'articulera autour d'échanges avec les différents intervenants et des séances de pédagogie théorique et pratique avec les enfants.

- Faire le lien entre la méthode et les enfants en termes de moyens, organisation, et adaptation de pratique
- S'interroger sur sa pratique, alimenter sa réflexion, s'ouvrir à des logiques différentes
- Observation et pratique dans des séances
- Tendre vers le 100% de réussite au test Aisance Aquatique

### INTERVENANTS

- Interventions des Instructeurs Aisance Aquatiques

Patrice LIBOZ

Benoit DANJOUX

Daniel JUILLERAT

### Les principaux temps forts

Séances d'échanges avec les pédagogues instructeurs

Séance pratique avec les enfants

Analyses de la séance

Proposition d'adaptation



## ORGANISATION DE LA FORMATION

### ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Bourgogne Franche Comté a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation

### DATES

Dates de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
31/01 au 04/02 2022	5 jours	Le 1/01/2022

Le volume horaire est de 30 heures. Chaque séquence s'articulera entre théorie et pratique.

## CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION

Lundi 31 janvier 2022	9h-12h et 14h-17h
Mardi 1 février 2022	9h-12h et 14h-17h
Mercredi 2 février 2022	9h-12h et 14h-17h
Jeudi 3 février 2022	9h-12h et 14h-17h
Vendredi 4 février 2022	9h-12h et 14h-17h

## PLANNING

■ séance piscine  
■ séquence formation

	Lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		Total
	ecole	stagiaire	ecole	stagiaire	heure	stagiaire	ecole	stagiaire	ecole	stagiaire	
8h-9h	voyage		voyage				voyage		voyage		
9h-10h	arrivé+ change	1 explicatif de la seance	arrivé+ change	1 explicatif de la seance	1	séquence théorique	arrivé+ change	1 explicatif de la seance	arrivé+ change	1 explicatif de la seance	
10h-11h	séance piscine	1 séance piscine	séance piscine	1 séance piscine	1		séance piscine	1 séance piscine	séance piscine	1 séance piscine	
11h-12h	change	1 bilan	change	1 bilan	1		change	1 bilan	change	1 bilan	
12h-13h		repas		repas		repas		repas		repas	
13h-14h	repas école à la piscine	1 explicatif de la seance	repas école à la piscine	1 explicatif de la seance	1	séquence théorique	repas école à la piscine	1 explicatif de la seance	repas école à la piscine	1 explicatif de la seance	
14h-15h	séance piscine	1 séance piscine	séance piscine	1 séance piscine	1		séance piscine	1 séance piscine	séance piscine	1 séance piscine	
15h-16h	change	1 bilan	change	1 bilan	1		change	1 bilan	change	1 bilan de la semaine	
16h-17h											
	6 h		6 h		6 h		6 h		6 h		30 h Total

## HORAIRES DE FORMATION

Le volume horaire est de 30 heures en centre de formation et en piscine. Chaque séquence s'articulera entre théorie et pratique de 9h00-12h et 14h-17h soit 3 heures par séquence

## SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires.

## SUITE DE PARCOURS

Suite à cette formation le stagiaire pourra d'orienter sur des compétences donnant lieu à un diplôme soit que ce soit le Brevet fédéral 3, le Moniteur sportif de Natation, le DEJEPS Natation course ou le BPJEPS AAN



### **LIEUX DE LA FORMATION**

Cette formation se déroulera à Centre Nautique Aquarel  
755 Bd de l'Europe, 39000 Lons-le-Saunier

### **MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI**

#### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative.

La formation, à visée connaissance et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles rencontrées.**

**La formation est personnalisée** et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

#### **MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION**

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

##### *Salle de cours*

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet

##### *Supports pédagogiques*

5. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

### **MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI**

Un auto-positionnement se fera en début et fin de formation.

Un certificat de réalisation de la formation sera délivré. Ainsi qu'un quizz de connaissance.

Est capable de...

1. ... de maîtriser les différents aspects de l'organisation de l'Aisance Aquatique.
2. ... de proposer différents exercices pour atteindre les 3 niveaux de l'Aisance Aquatique
3. ... de s'adapter et d'adapter des situations pédagogiques adaptées aux difficultés rencontrées

Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis	Maîtrisé

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

### ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).  
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif](#), à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.

5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

## TARIFS ET FINANCEMENTS

### TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Stagiaire aisance aquatique	1230€	1200€		30 €	1200 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet TTC c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation.

Pour les clubs de la région Bourgogne-Franche-Comté, une prise en charge de 50% des frais de pédagogiques sont à la charge de la Ligue Bourgogne Franche Comté de Natation

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

Mail : [ligue@natationbfc.fr](mailto:ligue@natationbfc.fr)

Par téléphone au : 03.80.52.46.33

Attention, la formation sera validée que si le stagiaire réalise l'ensemble des heures prévues.

### FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

#### *Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?*

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional

#### *Vous êtes salarié ?*

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✓ Autofinancement

- Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Contactez la [ligue@natationbfc.fr](mailto:ligue@natationbfc.fr) pour la mise en place de la formation et pour toute prise en charge possible

## CONTACTS

### RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

<b>Référent pédagogique</b>	LIBOZ Patrice	Tel 06.63.51.18.89	Mail: pliboz@yahoo.fr
<b>Référent administratif</b>	CHUECA Alicia	Tel 03.80.52.46.33	Mail ligue@natationbfc.fr
<b>Référent technique</b>	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
<b>Référent handicap</b>	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
<b>Référent COVID</b>	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr

## RECYCLAGE

Cette formation continue peut faire partie des apports « de connaissances pédagogiques » dans le recyclage des brevets fédéraux et **correspondant au niveau de compétences du Brevet fédéral visé.**

## APPORTS

Cette formation apporte des connaissances et des compétences mais ne donne pas assez un diplôme reconnu dans le RNCP

## TAUX DE SATISFACTION :

Session	Nombre d'apprenants	Taux d'abandon	Taux de satisfaction des stagiaires
<b>2020-2021</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
<b>2021-2022</b>			

Formation mise en place depuis septembre 2020